

COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUNE DE NEUVILLE DE POITOU – 14/3/2020
GARDE DES ENFANTS DES PERSONNELS INDISPENSABLES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

Une réunion entre les Directeurs des écoles de Neuville de Poitou et un représentant de la Municipalité a eu lieu samedi matin suite aux informations sur la garde des enfants (scolarisés dans les écoles de Bellefois, Jeanne d'Arc, Jules Ferry, et Petits Cailloux) des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

Suite à cette réunion, et en accord avec l'Inspectrice de l'Education nationale, la commune de Neuville de Poitou organise la mise en place d'un service minimum pour les catégories de personnels suivants dès le lundi 16 mars 2020 :

- tout personnel travaillant en établissement de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé.
- tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour les personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD.
- les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées.
- les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.

Les parents concernés par cette mesure devront présenter leur carte professionnelle de santé (CPS) ou une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur. Pour les personnels assurant la gestion de la crise dans les ARS, une attestation de l'ARS sera demandée.

Pour une meilleure organisation, les parents concernés doivent informer le plus tôt possible leur école par mail.

Les modalités d'accueil (pour les enfants scolarisés de la petite section au CM2) sont les suivantes :

Attention : Un seul lieu d'accueil est retenu pour les écoles publiques

Pour les écoles de Bellefois et Jules Ferry :

- accueil des élèves à l'école Jules Ferry de 8h35 jusqu'à 16h. Dans la mesure du possible, les enfants seront répartis par cycle en plusieurs groupes (maximum 10 élèves par classe),
- le service de restauration permettra aux élèves de prendre leur repas sur place.

Pour l'école des Petits Cailloux :

- accueil des élèves à l'école des Petits Cailloux de 8h35 jusqu'à 16h (maximum 10 par classe),
- le service de restauration permettra aux élèves de prendre leur repas sur place.

Garderie la souris verte (impasse J Ferry – Neuville de Poitou) :

La garderie la souris verte accueillera les enfants de toutes les écoles (Bellefois, Jeanne d'Arc, Jules Ferry et Petits Cailloux) : accueil à partir de 7h15 pour tous les élèves concernés ; et le soir de 16h à 18h45.

Pour l'école Jeanne d'Arc un service minimum est aussi mis en place :

- Accueil des élèves de 8h30 jusqu'à 16h00 à l'école (maximum 10 par classe), les parents devront fournir un panier repas.

Avant 8h30 et après 16h : Garderie de la souris verte impasse J Ferry à Neuville de Poitou:

- accueil à partir de 7h15 (puis les enfants seront conduits à l'école Jeanne d'Arc à partir de 8h30).
- de 16h à 18h45 (les enfants seront conduits à la garderie par le personnel de l'école Jeanne d'Arc).

Attention : Un nouveau communiqué précisera les modalités complémentaires d'accueil des élèves (pour les parents concernés par ce service minimum) en début de semaine prochaine.

Séverine Saint-Pé, Maire de Neuville de Poitou

